

GMBA MONTIEL LABORDE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 335.342,10 Euros

Siège social : 14, rue Portalis – 75008 PARIS

349 954 636 RCS PARIS

SIRET 349 954 636 000 16

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 8 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit janvier,
A dix-neuf heures .

Les Soussignés

- **La société GMBA & CO**
Propriétaire de 20.009 parts 20.009 parts
Représentée par M. Raymond Dorge, Président
- **M. Raymond DORGE**
Propriétaire de 1 part 1 part
- **M. Mathieu ALBOUY**
Propriétaire de 660 parts 660 parts
- **M. Arnaud HAMETTE**
Propriétaire de 660 parts 660 parts
- **M. Frédéric HEBERT**
Propriétaire de 660 parts 660 parts
- **M. Éric SOLOMAMPIONONA**
Propriétaire de 1 part 1 part
- **M. Nicolas GELLIOT**
Propriétaire de 1 part 1 part
- **Mme Pascale BELLUARDO**
Propriétaire de 1 part 1 part

B y M NG E PHA AH
A. MA

➤ M. Pierre FAUCON Propriétaire de 1 part	1 part
➤ Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL Propriétaire de 1 part	1 part
➤ M. Yannick SOUCHET Propriétaire de 1 part	1 part
➤ Mme Alexandra YUNG Propriétaire de 1 part	1 part
TOTAL	21.997 parts

Seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée "**GMBA MONTIEL LABORDE**" au capital de 335.342,10 €uros divisé en 21.997 parts sociales dont le siège social est fixé au 14, rue Portalis – 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 954 636,

Ont pris les décisions suivantes relatives à

ORDRE DU JOUR

- La démission de Monsieur Mathieu Albouy de ses fonctions de co-gérant,
- L'agrément de la cession d'une part sociale entre la société GMBA & CO et Monsieur Jacques de Nucé de Lamothe,
- La modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,
- A la nomination de M Monsieur de Nucé de Lamothe en qualité de co-gérant,
- Aux pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les Associés prennent acte de la démission à compter du 31 décembre 2024, de Monsieur Mathieu Albouy, de ses fonctions de co-gérant pour convenances personnelles.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "NG", "ES", "MK", "y", "A", "d", "B", "AH", and others.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, conformément à l'article 9 des statuts, agréent :

- La cession d'une part sociale devant intervenir entre la société GMBA & CO et Monsieur Jacques de Nucé de Lamothe, né le 12 septembre 1972 à Montpellier (34), demeurant 384, avenue Napoléon Bonaparte - 925000 Rueil Malmaison
- Monsieur Jacques de Nucé de Lamothe, en qualité d'Associé.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier, sous condition suspensive de réalisation de la cession, des articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

A cet article est ajouté le paragraphe suivant :

12) Aux termes de la cession de part sociale intervenue en date du 12 janvier 2025, entre la Société GMBA & Co et M. Jacques de Nucé de Lamothe, la répartition du capital social est ainsi répartie comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - La société GMBA & CO | |
| Propriétaire de 20.009 parts sociales | 20.008 parts sociales |
| - M. Raymond DORGE | |
| Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - M. Mathieu ALBOUY | |
| Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| - M. Arnaud HAMETTE | |
| Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| - M. Frédéric HEBERT | |
| Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| - M. Éric SOLOMAMPIONONA | |
| Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - M. Nicolas GELLIOT | |
| Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |

3 Y NG 5 PM
 W 7 4 AL

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Mme Pascale BELLUARDO
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - M. Pierre FAUCON
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - M. Yannick SOUCHET
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - Mme Alexandra Yung
Propriétaire de 1 Part Sociale | 1 Part Sociale |
| Soit au total
Vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept..... | <u>21.997 Parts Sociales</u> |

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - LISTE DES ASSOCIES - REPARTITION DES PARTS

Le capital social est fixé à la somme de trois cent trente-cinq mille trois cent quarante-deux euros et dix centimes (335.342,10 €).

Il est divisé en **vingt-et-une mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (21.997)** parts sociales de **quinze euros vingt-quatre centime (15,24€)** euros chacune et réparties comme suit :

- | | |
|---|-----------------------|
| 1. La société GMBA & CO
Propriétaire de 20.008 parts sociales | 20.008 parts sociales |
| 2. M. Raymond DORGE
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| 3. M. Mathieu ALBOUY
Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| 4. M. Arnaud HAMETTE
Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| 5. M. Frédéric HEBERT
Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| 6. M. Éric SOLOMAMPIONONA
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| 7. M. Nicolas GELLIOT
Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |

Handwritten signatures and initials in blue ink:
 Y, HA, MC, NG, AH, ES, PM, and other illegible marks.

8. Mme Pascale BELLUARDO	
Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
9. M. Pierre FAUCON	
Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
10. Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL	
Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
11. M. Yannick SOUCHET	
Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
12. Mme Alexandra YUNG	
Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
13. M. Jacques de Nucé de Lamothe	
Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale

SOIT AU TOTAL 21.997 PARTS	21.997 PARTS

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont libérées selon les modalités ci-dessus.

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de modification dans la composition des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander au Haut Conseil du commissariat aux comptes ou à son délégataire en matière d'inscription, la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. La compagnie régionale des commissaires aux comptes à laquelle la société est rattachée est également informée de ces modifications.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "Y", "NC", "ES", "AH", and others, indicating approval or signature of the decision.

QUATRIEME DECISION

Les Associés nomment à compter du 31 décembre 2024 en qualité de Co-Gérant pour une durée indéterminée :

Monsieur Jacques de Nucé de Lamothe

De Nationalité Française

Né le 12 septembre 1972 à Montpellier (34),

Demeurant 384, avenue Napoléon Bonaparte - 92500 Rueil Malmaison

Monsieur Jacques de Nucé de Lamothe exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et bénéficiera du remboursement de ses frais de représentation sur justificatifs.

Monsieur Jacques de Nucé de Lamothe a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ni exercer aucune fonction lui en empêchant l'exercice.

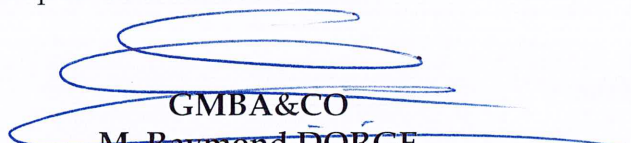
Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

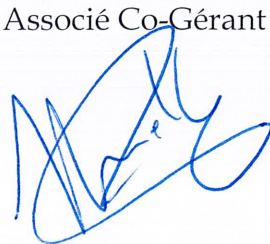
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les co-gérants et par tous les associés.


GMBA&CO
M. Raymond DORGE
Associée

M. Frédéric HEBERT
Associé



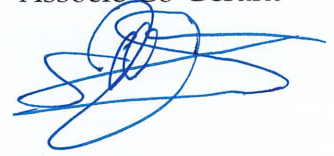
M. Arnaud HAMETTE
Associé Co-Gérant



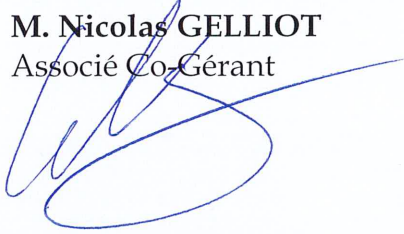
M. Mathieu ALBOUY
Associé



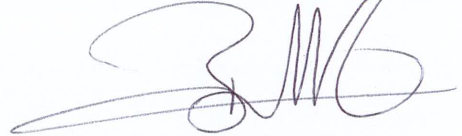
M. Éric SOLOMAMPIONONA
Associé Co-Gérant



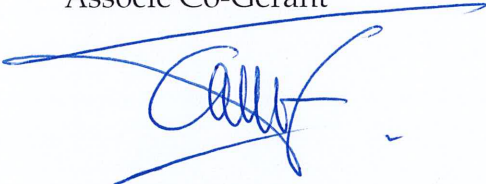
M. Nicolas GELLIOT
Associé Co-Gérant



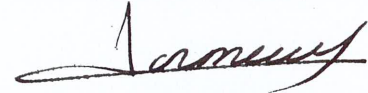
Mme Pascale BELLUARDO
Associée Co-Gérante



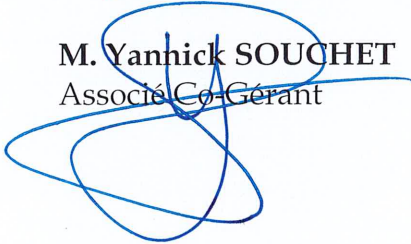
M. Pierre FAUCON
Associé Co-Gérant



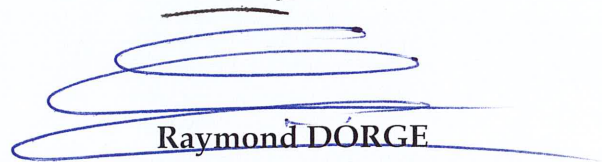
Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL
Associée Co-Gérante



M. Yannick SOUCHET
Associé Co-Gérant



Raymond DORGE
Associé Co-Gérant



Mme Alexandra YUNG
Associée

